



CHAPITRE 150

CHAPTER 150

Loi changeant le nom de Solomon Weisblum en celui de Solomon Weisblum Weiss et changeant les prénoms et nom de certains de ses enfants

An Act to change the name of Solomon Weisblum to that of Solomon Weisblum Weiss and to change the given names and surname of certain of his children

[Sanctionnée le 4 avril 1963]

[Assented to 4th April 1963]

Préambule.

ATTENDU que Solomon Weisblum et ses fils, Max Weisbloom et Moses Weisblum, tous administrateurs et domiciliés en la cité de Montréal, ont, par leur pétition, représenté :

Que Solomon Weisblum et son épouse, dame Jeannette Seltzer, se sont mariés le 10 août 1923 à Opatow, en Pologne, où ils étaient alors domiciliés, qu'ils ont ensuite émigré au Canada, débarquant au port de Québec le 24 septembre 1926, et ont toujours été domiciliés depuis lors dans la province de Québec ;

Qu'au cours des quelques années qui ont suivi son arrivée au Canada, Solomon Weisblum a orthographié son nom de famille de plusieurs façons différentes sans distinction, et a employé l'équivalent hébreux de son prénom en l'épelant de plusieurs façons, avant d'opter pour le nom de famille de Weiss sous lequel son épouse et lui sont généralement connus depuis plus de trente ans, tout en utilisant cependant plusieurs versions de son prénom ;

Qu'il est citoyen canadien, ayant acquis la nationalité britannique sous le nom de (Salem) Solomon Weiss, comme en fait foi un certificat de naturalisation octroyé le 18 janvier 1934, et que son épouse détient aussi la citoyenneté canadienne, ayant acquis la nationalité britannique de

WHEREAS Solomon Weisblum and his sons Max Weisbloom and Moses Weisblum, all executives and domiciled in the city of Montreal, have, by their petition, represented :

That Solomon Weisblum and his wife Dame Jeannette Seltzer were married at Opatow, Poland, where they were then domiciled, on August 10th 1923, and subsequently emigrated to Canada, landing at the port of Quebec on September 24th 1926, and have ever since been domiciled in the province of Quebec ;

That for a few years after his arrival in Canada, Solomon Weisblum used indiscriminately various different spellings of his surname and also the Jewish equivalent of his given name variously spelt, finally settling on the surname of Weiss, by which he and his wife have now been publicly known for more than thirty years, with various versions of his given name ;

That he is a Canadian citizen, having acquired British nationality under the name of (Salem) Solomon Weiss, as evidenced by a naturalization certificate issued January 18th 1934, and his wife is also a Canadian citizen, having acquired British nationality in the same manner on

la même façon, le 17 juin 1938, sous le nom de Jeannette Seltzer Weiss;

Que Max Weisbloom, le fils aîné de Solomon Weisblum, est né à Montréal le 15 mars 1929, et dans son acte de naissance, enregistré à Shemerin Labeker Jewish Congregation, à Montréal, son nom est ainsi inscrit; cependant il a toujours été connu sous le nom de Harry Myer Weiss quoiqu'il se soit marié sous le nom de Harry Weiss;

Que Moses Weisblum, second enfant de Solomon Weisblum, est né à Montréal le 11 février 1931, et que dans son acte de naissance enregistré à cette même congrégation, son père est désigné sous le nom de Shulem Weisblum; cependant Moses Weisblum a toujours été connu sous le nom de Morris Weiss et s'est marié sous ce nom;

Que Bella Weisblum et Léo Weisblum, troisième et quatrième enfants de Solomon Weisblum, sont désignés dans leur acte de naissance enregistré à cette même congrégation sous le nom de famille de Weiss et qu'il y a lieu de leur donner droit à ce nom;

Que les différences entre les noms légalement enregistrés des pétitionnaires et ceux sous lesquels ils ont été connus leur occasionnent ainsi qu'à leur famille de constantes difficultés et des inconvénients qu'il est à propos de faire disparaître en légalisant les noms sous lesquels ils ont été connus respectivement;

Attendu que les pétitionnaires ont demandé l'adoption d'une loi à cet effet et qu'il y a lieu de faire droit à leur demande;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

Nom
changé.

1. Solomon Weisblum sera désigné et connu sous le nom de Weiss et sous les prénoms de Solomon Weisblum.

Idem.

2. Max Weisbloom sera désigné et connu sous le nom de Weiss et sous les prénoms de Max Harry Myer Weisbloom.

Idem.

3. Moses Weisblum sera désigné et connu sous le nom de Weiss et sous les

June 17th 1938, under the name of Jeannette Seltzer Weiss;

That Max Weisbloom, eldest child of Solomon Weisblum, was born at Montreal on March 15th 1929, and his act of birth, recorded at the Shemerin Labeker Jewish Congregation, at Montreal, is worded accordingly, but he has all his life been known by the name of Harry Myer Weiss although he was married under the name of Harry Weiss;

That Moses Weisblum, second child of Solomon Weisblum, was born at Montreal on February 11th 1931 and his act of birth, recorded at the said Congregation, designates his father by the name of Shulem Weisblum; but Moses Weisblum has all his life been known by the name of Morris Weiss and was married under that name;

That Bella Weisblum and Leo Weisblum, third and fourth children of Solomon Weisblum, are designated in their act of birth registered in this same Congregation under the surname of Weiss and that it is expedient to give them the right to this name;

That the discrepancies between the legally recorded names of the petitioners and those by which they have been known involve them and their families in constant difficulty and inconvenience which it is desirable to remove by legalizing the names by which they have respectively been known;

Whereas the petitioners have prayed for the passing of an act accordingly and it is expedient to grant their prayer;

Therefore, Her Majesty, with the advice and consent of the Legislative Council and of the Legislative Assembly of Quebec, enacts as follows:

1. Solomon Weisblum shall be designated and known by the surname of Weiss and the given names of Solomon Weisblum. Name changed.

2. Max Weisbloom shall be designated and known by the surname of Weiss and the given names of Max Harry Myer Weisbloom. Idem.

3. Moses Weisblum shall be designated and known by the surname of Weiss and Idem.

prénoms de Moses Morris Weisblum.

the given names of Moses Morris Weisblum.

Enregistrement validé.

4. L'enregistrement de la naissance de Bella Weisblum et de Léo Weisblum, sous les noms respectifs de Bella Weiss et de Léo Weiss, est validé et ces deux enfants seront désignés et connus sous les prénoms et nom de Bella Weiss et de Léo Weiss.

4. The registration of the birth of Bella Weisblum and that of Leo Weisblum under the respective names of Bella Weiss and Leo Weiss, is validated and these two children will be designated and known under the names and surname of Bella Weiss and of Leo Weiss. Registration validated.

Effet de ces changements.

5. Sous leurs prénoms et nom respectifs, les personnes ci-dessus désignées pourront désormais posséder et réclamer tous les avantages, bénéfices, droits et titres auxquels ils auraient eu droit sans ce changement de prénoms et nom et en profiter.

5. Under their respective given names and surname the above mentioned persons may hereafter enjoy, exercise and claim all advantages, benefits, rights and titles to which they would have been entitled without such changes of given names and surname. Effect of changes.

Idem.

6. Tous les contrats, ententes, certificats, conventions, documents, polices et contrats d'assurances, titres, inscriptions et enregistrements auxquels l'une de ces personnes a été partie ou dans lequel l'une d'elles a été désignée sous un des noms dont l'usage ou l'enregistrement a été mentionné plus haut, lui profiteront et l'engageront sous ses nouveaux prénoms et nom.

6. All contracts, covenants, certificates, agreements, deeds, insurance policies and contracts, titles, inscriptions and registrations which any of the petitioners may ever have entered into or in which any of them may have been designated by a name heretofore used or recorded as aforesaid shall avail and be binding upon him under his new given names and surname. Idem.

Épouses et enfants.

7. Tous les droits, bénéfices et privilèges, en général de toute nature et de toute espèce, que la présente loi peut conférer à ces personnes s'appliquent à leur épouse et à leurs enfants respectifs.

7. All rights, benefits and privileges generally of whatsoever nature and kind which may be conferred by this act on the said persons shall apply to their respective wives and children. Wives and children.

Effet de ce changement.

8. Toutes les obligations contractées par l'une de ces personnes, son épouse ou ses enfants seront exigibles de l'une de ces personnes sous ses nouveaux prénoms et nom. La présente loi ne doit interrompre aucune instance, aucun procès pendant devant une cour de cette province et auquel l'une de ces personnes, son épouse ou ses enfants pourra être partie; on procédera à jugement et à exécution comme si la présente loi n'avait pas été adoptée.

8. All obligations entered into by any of such persons or his wife or children shall be exigible against him under his new given names and surname. This act shall not interrupt any suit or proceeding pending before any court of this Province and to which any of such persons or his wife or children may be parties, and the same may be continued to judgment and execution as if this act had not been passed. Effect of changes.

Idem.

9. Tous les legs ou donations contenus dans tout testament, codicille, acte de donation, police ou contrat d'assurance ou autre libéralité, qui ont été ou seront faits en faveur de l'une de ces personnes, de son épouse ou de ses enfants sous un ancien nom mentionné plus haut lui pro-

9. All legacies or gifts contained in any will, codicil, deed of gift, insurance policy or contract or other instrument of liberality heretofore or hereafter made in favour of any of such persons or his wife or any of his children under a former name herein referred to shall avail him Idem.

fiteront sous ses nouveaux prénoms et nom. under his new given names and surname.

Effet de ce changement.

10. Sous leurs nouveaux prénoms et nom respectifs ces personnes peuvent recouvrer, avoir, tenir, posséder ou recevoir en héritage tous les biens mobiliers et immobiliers et les droits de toute nature ou de toute espèce qu'elles peuvent maintenant ou qu'elles pourront à l'avenir avoir, tenir, posséder ou recevoir en héritage aussi complètement et dans la même mesure que si leurs prénoms et nom n'avaient pas été changés par la présente loi.

10. Under their respective new given names and surname such persons may recover, own, have, hold, or inherit any moveable and immoveable property and rights of every nature and kind which they may now or hereafter own, have, hold or inherit as fully and to the same extent as if their given names and surname had not been changed by this act.

Registres de l'état civil.

11. Les registres de l'état civil contenant l'inscription des actes de naissance de Max Weisbloom et de Moses Weisblum et où l'on mentionne leur père sous les noms de Solomon Weisbloom et de Shulem Weisblum respectivement, devront être modifiés pour donner effet à la présente loi par la remise d'une copie certifiée de la présente loi au dépositaire des registres concernés.

11. The registers of civil status in which the acts of birth of Max Weisbloom and Moses Weisblum are entered and wherein their father is respectively referred to by the name of Solomon Weisbloom and Shulem Weisblum shall be amended to give effect to this act by depositing a certified copy of this act in the hands of the depositary of the registers concerned.

Entrée en vigueur.

12. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

12. This act shall come into force on the day of its sanction.